Dans les coulisses du théâtre diplomatique

# Servir et surveiller les ambassadeurs au quotidien dans la Venise du xviiie siècle

Étude suivie de l’édition des Regole in pratica, de Giovanni Cattaneo

par

Aurore PRIOLLAUD

diplomée de master

Introduction

De 1763 à 1795, Giovanni Cattaneo a servi les inquisiteurs d’État en fréquentant assidûment les ministres étrangers en poste auprès de la Sérénissime République. À la fin de sa longue carrière, il a rédigé un traité énonçant les Regole in pratica per quello che ha l’onore di servire l’Eccelso Supremo Tribunale presso i ministri esteri e nelle pubbliche occasioni (Règles pratiques pour celui qui a l’honneur de servir le Très Haut Tribunal suprême auprès des ministres étrangers et dans les occasions publiques), resté jusque-là manuscrit. La mise en perspective des réflexions théoriques contenues dans ce traité avec les rapports rédigés par Cattaneo, qui éclairent sa pratique et son action, permet de restituer le milieu des diplomates européens établis sur les bords du Grand Canal dans la seconde moitié du xviiie siècle. Entre sévère surveillance des étrangers dans la ville, fêtes publiques, plaisirs privés, protocole et information, la petite société qu’ils forment se dévoile dans ses préoccupations quotidiennes, ses interactions, ses sociabilités. Comme dans un théâtre, les personnages se meuvent sur la scène diplomatique et Cattaneo agit dans l’ombre des coulisses. Depuis les antichambres des ambassadeurs, derrière les négociations officielles et lors des bals masqués, Cattaneo nous révèle la pratique d’une diplomatie du quotidien dans la Venise du second Settecento.

Sources

Dans le fonds des inquisiteurs d’État à l’Archivio di Stato de Venise, au sein de la busta 569, est conservé un traité inédit de la main de Giovanni Cattaneo, au milieu des rapports écrits par ce dernier à ses patrons du Tribunal suprême. L’agent des inquisiteurs d’État y théorise sa fonction auprès des diplomates en poste près la République dans la seconde moitié du xviiie siècle.

L’action concrète de Cattaneo se dévoile également dans les nombreuses lettres que l’abbé vénitien adresse à ses maîtres. Quelque mille deux cents riferte, rapports produits tout au long de trente-deux ans d’activité, sont conservés dans le fonds des Inquisitori di Stato, sous les cotes b. 570 à 582.

Ils sont à mettre en regard des sources diplomatiques contemporaines, en particulier les dépêches du nonce apostolique au secrétaire d’État à Rome. Celles-ci, conservées dans la série Venezia du fonds de la Secrétairerie d’État à l’Archivio apostolico Vaticano, sous les cotes 221, 237, 247, 227, 240 et 228, offrent ainsi le point de vue des représentants du pape à Venise sur les événements rapportés par Cattaneo. De même, en France, le fonds des Mémoires et Documents des archives du ministère des Affaires étrangères contient notamment des mémoires de cérémonial sous les cotes Venise, 26 et 27. À l’Archivio di Stato de Venise, le fonds du Collegio abrite également des documents relatifs aux entrées des nouveaux ambassadeurs, notamment sous la cote Esposizioni Principi, filza 140.

Enfin le Mercurio storico e politico, la Gazzetta urbana Veneta et d’autres périodiques contemporains permettent de saisir l’écho des événements diplomatiques européens des années 1763 à 1795.

## Première partie « Monsieur l’abbé comte de Cattaneo, chez luy »

### Chapitre premier La famille Cattaneo

Giovanni Cattaneo avait de qui tenir en matière de service de la République. Son grand-père Tommaso était un savant réputé qui avait ouvert une école de philosophie dans laquelle les jeunes patriciens venaient se former. Mais c’est surtout de son père et homonyme qu’il hérita sa prédisposition à servir dans le milieu international. En 1731, Giovanni Cattaneo père devint historiographe du roi de Prusse et son agent à Venise. Son rôle consistait alors à informer le roi de Prusse des affaires politiques et militaires de la République, à recruter – illégalement – des soldats et à les faire passer sur le territoire prussien, ainsi qu’à faire venir à Berlin des musiciens et artistes italiens. Agent double, Giovanni Cattaneo père fut également, avant son fils, au service du gouvernement vénitien. Les archives des Inquisiteurs d’État révèlent qu’il servait d’intermédiaire discret et officieux entre Venise et Berlin. En 1741, il exigea et obtint du roi de Prusse le titre de chargé d’affaires car, écrivait-il, le titre « d’agent n’est guères estimé à Venise ». C’est pourtant en cette qualité que son fils va servir toute sa vie la Sérénissime Seigneurie, alors que deux de ses frères, Pietro et Francesco, œuvreront comme agents, pour le premier de la Prusse, pour le second de Naples et du Portugal.

### Chapitre II Giovanni Cattaneo, honorable fonctionnaire d’État et confidente pour les inquisiteurs d’État

Les informations biographiques sur Giovanni Cattaneo sont rares. Le titre utilisé par les diplomates pour lui adresser leurs lettres est toujours le même : « À Monsieur l’abbé comte de Cattaneo ». Il était chanoine de Głogów, dans le diocèse de Wrocław, un titre que le roi de Prusse donnait. Peut-être son père l’avait-il obtenu de Frédéric II. Ce qui est certain, c’est que Cattaneo suivit l’engagement familial au service du Tribunal suprême. Il fut chargé d’agir auprès des diplomates à Venise. Ses rapports permettent de circonscrire précisément sa fonction. En 1797 l’abbé définissait son rôle comme l’« office de servir dans les affaires du corps diplomatique ». En revanche, il n’utilisait jamais les termes confidente ni spia pour décrire son travail. À plusieurs reprises, il écrivit qu’il était un respectable fonctionnaire de l’État qui servait les inquisiteurs d’État dans une mission « honorable ». Mi-officiel, mi-officieux, le statut ambigu de Cattaneo est inédit. Son lien avec les magistrats du Tribunal suprême était reconnu mais ne lui conférait pas les privilèges des diplomates, même ceux du rang le plus modeste. Ce caractère semi-officiel permettait en réalité de contourner l’interdiction stricte du Conseil des Dix faite aux patriciens vénitiens d’entretenir des liens avec les ministres au service des puissances étrangères. L’agent pouvait ainsi fréquenter les diplomates et rapporter, tel l’espion qu’il n’a jamais voulu avouer être, tout ce qu’il voyait et entendait dans le cercle international de la lagune.

## Deuxième partie De l’entrée publique au bal masqué : cérémonial et vie quotidienne des diplomates sur les bords de la lagune

### Chapitre premier La dolce vità diplomatique : de palais en villégiature en passant par le théâtre

C’est au rythme de la vie vénitienne que Cattaneo évoluait dans les palais des ambassadeurs. Visiter et cultiver les ministres, fréquenter les ambassades prenaient une grande place dans la vie du comte abbé. Connaissant les habitudes de vie des diplomates, il se calquait sur leur rythme, leurs mœurs et leurs usages. Il était ainsi l’invité privilégié des ministres espagnol et impérial, ainsi que du nonce apostolique. Il lui arrivait souvent, durant les périodes où les gentilshommes s’en allaient en villégiature dans leur résidence de la Terre ferme, de se rendre à la campagne et de séjourner dans les ville des ambassadeurs. Dans ses rapports, des affaires de domestiques sont souvent évoquées, soulignant la proximité de l’agent avec la maison des ambassadeurs. Il vivait donc en suivant les habitudes nobiliaires vénitiennes du temps. Participant à de nombreux déjeuners et dîners, il passait de palais en palais, se rendant au théâtre et dans les cafés de la place Saint-Marc. Dans un Settecento vénitien marqué par l’abondance des plaisirs des sens, par les fêtes et le carnaval, Cattaneo ne semblait pas apprécier particulièrement les maisons de jeux, ridotti ou casini, à l’inverse des diplomates qu’il était chargé de surveiller et servir, comme il l’a parfois rapporté à ses illustres patrons.

### Chapitre II Cattaneo, maître du ballet diplomatique vénitien

Une des deux missions publiques de Cattaneo était de veiller au respect du cérémonial lors des célébrations publiques ou dans les occasions qui mettaient en relation des ministres étrangers avec des nobles vénitiens. L’agent fixa le protocole à de nombreuses reprises tout au long de son service : lors de la mort de trois doges et des élections ducales qui en découlèrent, en avril 1763, janvier 1779 et mars 1789, lors des élections des magistrats les plus importants de la Sérénissime (patriarche, procurateur de Saint-Marc, grand chancelier, etc.) ou encore lors de noces publiques et de fameuses visites de princes étrangers. Bien d’autres moments, dans le calendrier festif chargé de Venise, étaient aussi des occasions de contact entre les patriciens de la République et les membres du corps diplomatique. Les questions de cérémonial donnaient parfois lieu à de longues querelles pour déterminer quels compromis la République était prête à faire à un diplomate et quelles règles s’imposaient obligatoirement à celui-ci. C’était à Cattaneo qu’il incombait d’informer les diplomates de la tenue des cérémonies et de régler avec eux toutes les questions protocolaires. Il s’imposait ainsi comme un expert de l’étiquette, une sorte de souffleur des règles du cérémonial lors des pièces de théâtre publiques données sur la scène diplomatique. Encore une fois, dans les coulisses, Cattaneo agissait pour régler les petites choses de la diplomatie. Qu’il s’agisse des règles touchant le port du masque, des questions de préséance, du nombre de gondoles et de gardes à employer selon les circonstances, les rapports de Cattaneo témoignent de l’aisance avec laquelle celui-ci maîtrisait ces sujets et de son zèle à faire profiter les ambassadeurs étrangers de ses connaissances et de ses conseils.

## Troisième partie Le trait d’union entre la République et le monde extérieur. Cattaneo, un simple porte-parole ?

### Chapitre premier Traiter la délinquance « dans l’ombre de la lista »

Selon des usages renforcés par la progressive élaboration d’un droit international, les diplomates bénéficiaient de privilèges et de franchises. À Venise, les liste correspondaient à deux maisons autour de la résidence de l’ambassadeur sur lesquelles les ministres jouissaient d’une immunité diplomatique. Mais il ressort des affaires traitées par Cattaneo que des maisons alentour subissaient une forme d’extension des droits d’ambassade, « un stato di implicita esenzione ». Pour autant ces concessions restaient sous le contrôle et la surveillance des inquisiteurs d’État. Certains bénéficiaires des privilèges diplomatiques abusaient de ceux-ci. Lutte contre la contrebande de vin et de farine pratiquée par des gens de la maison d’un ambassadeur, répression d’activités illégales (vols, bagarres, insultes) ou recherche de criminels réfugiés dans une maison autour de l’ambassade sont autant de situations dans lesquelles Cattaneo se faisait l’interlocuteur privilégié des ministres et la voix des inquisiteurs d’État. Il transmettait ainsi les remontrances de ces derniers, priant les ambassadeurs, parfois à de nombreuses reprises, de faire cesser les activités illégales dans les liste. Les querelles autour des droits de lista sont en réalité la représentation des rapports de force entre les puissances étrangères et la Sérénissime.

### Chapitre II L’agent des inquisiteurs d’État, un intermédiaire efficace et reconnu pour accéder au gouvernement

Vivant en vase clos dans leur milieu d’expatriés, les ministres étrangers avaient besoin de relais pour entrer en contact avec les autorités vénitiennes. Aucune mention explicite du nom de l’abbé comte Cattaneo ne figure dans les archives diplomatiques françaises ou à l’Archivio apostolico Vaticano. En revanche, dans les dépêches chiffrées du nonce, des formules implicites désignent Cattaneo, mentionné comme la personne qui transmettait les messages et les réponses des inquisiteurs d’État. En effet, l’abbé comte passait une grande partie de son temps en allers-retours continuels entre les bureaux des inquisiteurs d’État et les maisons des ambassadeurs, servant de lien entre la magistrature qui surveille et contrôle la cité des Doges et les diplomates qui sollicitent le règlement d’innombrables petites affaires quotidiennes. Cattaneo apparaît comme une voie alternative pour les diplomates qui souhaitaient accéder au gouvernement en contournant la longue procédure officielle qui consistait à transmettre des mémoires écrits au Sénat par l’intermédiaire du Collège. Cet Hermès diplomatique avait affaire avec les secrétaires des diplomates et il lui arrivait également de déposer des messages au portier de l’ambassade. Mais il préférait s’entretenir avec les ministres en personne pour exercer son rôle de porte-parole des inquisiteurs d’État et apporter au nom de ces derniers des réponses à leurs demandes. Dans ses longues conversations avec les résidents européens, il prenait également la température des cours européennes sur les affaires vénitiennes et internationales et en faisait part dans ses rapports à ses maîtres du gouvernement. Mais il lui arrivait également de se faire le défenseur du Tribunal suprême, le représentant des magistrats vénitiens, ce qui donne à sa fonction une envergure plus grande que celle d’un simple porte-parole.

## Quatrième partie La bataille de l’information

### Chapitre premier Protéger la République du danger extérieur

La communication des informations a constitué dans le gouvernement vénitien un outil de gouvernement à part entière, un instrument de pouvoir. Les patriciens contrôlaient l’information et c’était cette maîtrise qui fondait et définissait le pouvoir oligarchique. Bien qu’affaiblie, la République du Settecento comptait toujours sur les capacités de son réseau d’informateurs pour agir sur la scène internationale. Contraire de l’information, le secret devait préserver l’apparente cohésion du gouvernement. Obsédés par la préservation de leur Sérénissime République, les Vénitiens ont imposé l’interdiction légale pour les étrangers de rentrer en contact avec les membres du patriciat. Le Conseil des Dix et son tribunal composé des trois inquisiteurs d’État étaient là, avec leurs agents, pour contrôler chaque pan de l’activité de la cité, intercepter chaque information et veiller à la séparation stricte entre l’aristocratie vénitienne et les étrangers.

### Chapitre II Monsieur l’abbé, au rapport !

« Ecco quanto posso dirle spettanti le nuove ». C’est ainsi que Giovanni Cattaneo concluait un grand nombre de ses rapports. Le rôle d’informateur qui incombe à Cattaneo est indéniable à la lumière des lettres qu’il envoyait à ses maîtres. D’ailleurs, une note des inquisiteurs d’État apposée sur l’un des billets de l’agent témoigne des attentes des magistrats envers leur serviteur : « révéler […] tout ce qui pourrait arriver de plus intéressant aux ministres en provenance de leurs cours ». Cattaneo ne pouvait le nier : il était un espion infiltré parmi les diplomates en poste près du Doge. L’usage par les membres du Tribunal suprême du terme riferte – venant du verbe riferìre, rapporter des nouvelles – pour désigner les rapports de l’abbé comte est particulièrement éloquent.

Les rapports de Cattaneo et ses Regole permettent de déceler les différentes techniques utilisées par le confidente pour obtenir des informations : chez le nonce apostolique, on le laissait souvent lire les lettres reçues du Saint-Siège et les dépêches que Monseigneur recevait de Rome ; lors de l’arrivée d’un nouvel ambassadeur, il s’attachait à s’« installer dans ses grâces » afin d’avoir l’occasion ensuite de le fréquenter souvent et de lui soutirer des nouvelles. C’est en cultivant les conversations avec les ministres que Cattaneo pouvait relater à ses patrons les nouvelles des cours étrangères, si bien que les récits de ses discussions avec les diplomates représentent la plus importante part de ses missives. Il lisait également assidûment les gazettes des nouvelles internationales. D’autres procédés étaient moins glorieux : sonder les domestiques, faire parler les épouses de diplomates, soudoyer les gondoliers ou encore profiter d’un ministre qui, comme l’ambassadeur de France, parle trop sous l’effet de la boisson lors d’un dîner et dont les propos se voient rapportés le soir même au Tribunal suprême.

## Cinquième partie Les Regole in pratica per quello che ha l’onore di servire l’Eccelso Supremo Tribunale presso i ministri esteri e nelle pubbliche occasioni, un traité inédit dans le genre des écrits sur la diplomatie

### Chapitre premier Théoriser la diplomatie à l’époque moderne

Dans ses Regole, Cattaneo s’inscrit dans un héritage, celui des écrits sur la diplomatie. Son ancrage profond dans le milieu international, après une vie passée au sein des palais des ministres étrangers, place d’emblée ses réflexions dans ce genre littéraire. Lorsque Cattaneo écrivit ses Regole, les ouvrages au sujet des ambassadeurs, décrivant les règles pour exercer le métier de diplomate étaient déjà nombreux. Cette littérature foisonnante sur la diplomatie est le fruit d’une longue réflexion depuis le xvie siècle sur ce métier qui a émergé et a pris une place centrale dans les relations internationales à l’époque moderne. Alors que le métier d’ambassadeur se professionnalisait et qu’un art de négocier se développait, Cattaneo ambitionnait d’écrire un traité qui aurait ennobli sa propre fonction et qui aurait servi de manuel de formation aux futurs agents des inquisiteurs d’État. Dans cette perspective, l’abbé vénitien a énormément lu les ouvrages sur l’ambassadeur : par exemple, son traité compte pas moins de dix-neuf références aux Institutions politiques du baron de Bielfeldt. Imprégné de cette littérature, Cattaneo construisit son manuscrit, dans le fond et dans la forme, sur le même modèle que celui d’ouvrages antérieurs, notamment celui de François de Callières : les similitudes sont nombreuses entre les deux ouvrages, dans les thèmes qu’ils abordent, dans les conseils qu’ils donnent l’un à l’ambassadeur, l’autre à l’agent des inquisiteurs d’État.

### Chapitre II Les Regole, un traité unique

L’originalité du traité de Cattaneo réside dans son statut unique, naviguant sans cesse entre officiel et officieux. Contrairement à des auteurs comme Wicquefort, Bielfeldt ou Callières, Cattaneo n’a pas été ambassadeur, il n’a même jamais reçu de titre diplomatique. L’ambition que Cattaneo s’était donnée en laissant son manuscrit en testament, à la fin de sa longue carrière, était de mettre en lumière une science particulière et une technique à destination des futurs agents. Bien que la charge de serviteur des inquisiteurs d’État l’identifiât comme le référant officiel de la République pour les ambassadeurs qui souhaitaient traiter de leurs affaires quotidiennes ou désiraient faire passer une demande ordinaire aux magistrats vénitiens, aucun honneur particulier ni privilège n’était attaché au modeste poste d’agent du Tribunal suprême, aucune négociation directe n’en relevait, aucune dépêche à chiffrer ne lui incombait. Or tous ces thèmes se retrouvent communément dans les ouvrages sur la diplomatie moderne. En revanche, Cattaneo joignit à ses Regole des chapitres inédits traitant des thèmes originaux : les connaissances opportunes pour servir auprès des ambassadeurs, l’apparence et l’attitude à adopter pour fréquenter les diplomates et connaître leur rythme et leurs habitudes, autant de développements inédits qui gravitent autour de la figure de l’ambassadeur mais renvoient bien à un rôle de l’ombre et du quotidien.

## Sixième partie Édition des Regole in pratica per quello che ha l’onore di servire l’Eccelso Supremo Tribunale presso i ministri esteri e nelle pubbliche occasioni, de Giovanni Cattaneo

Giovanni Cattaneo a dressé, dans ses Regole in pratica per quello che ha l’onore di servire l’Eccelso Supremo Tribunale presso i ministri esteri e nelle pubbliche occasioni, le portrait du parfait agent des inquisiteurs d’État et le tableau de ses missions et obligations. Sans doute recopié avec soin, le manuscrit se compose de deux cent quarante pages non numérotées, écrites d’une belle écriture sur des feuillets entourés d’un liseré d’encre. Le texte, subdivisé en neuf chapitres par son auteur, est en sus découpé en fonction de son contenu en sous-parties numérotées. Chacune de celles-ci fait l’objet d’un résumé en tête de chapitre qui fait office de sommaire. Deux feuillets sur le cérémonial de l’entrée publique et des occasions publiques, placés en annexe au traité, sont édités sous forme de tables.

Conclusion

Ni diplomate, ni patricien membre du gouvernement, ni simple espion, Giovanni Cattaneo a évolué toute sa vie dans le cercle diplomatique de la cité des Doges. Rapportant ses missions et les informations obtenues dans le cadre de ses « commissions » à ses illustres patrons les inquisiteurs d’État, il a laissé derrière lui un précieux témoignage de la vie des ambassadeurs de son temps, de la pratique de la diplomatie dans les dernières décennies de la Sérénissime République et des réseaux de l’information internationale. Derrière la scène sur laquelle les résidents étrangers, tels Arlequin, Scaramouche et Pasquariello, s’agitent, Cattaneo sert dans l’ombre ses supérieurs les inquisiteurs, marionnettistes de la cité des Doges. Tour à tour maître du protocole, messager ou informateur, il a souhaité, en rassemblant son expérience dans son traité, former les futurs agents et fixer les règles de la charge qu’il a exercée dans le milieu des ambassades. Il n’aura qu’un seul successeur, jusqu’à la chute de la République en 1797. La fonction de Cattaneo s’est éteinte en même temps que les institutions de la Sérénissime Seigneurie. Tombé dans l’oubli, l’abbé Cattaneo, comme ses nombreux congénères chargés de surveiller la cité pour le compte des magistrats vénitiens, a survécu comme il a vécu : à travers les inquisiteurs d’État, qui ont préservé tous ses rapports et son traité.

Pièces justificatives

Lettre de Francesco Cattaneo à Giovanni Cattaneo (30 juillet 1765). — Catalogue des funzione (fêtes officielles) auxquelles l’ambassadeur de France, le marquis de Vergennes, a assisté (1784). — Lettre de Giovanni Cattaneo au secrétaire des inquisiteurs d’État sur le cérémonial prévu pour la visite du pape Pie VI (3 mai 1782). — Supplique du noble Da Mosto au gouvernement vénitien (6 septembre 1764). — Lettre du cardinal Dellelance demandant l’arrestation d’un prêtre (24 mai 1764). — Dossier pour la remise d’une épouse en fugue (avril 1765). — Lettre du chevalier Morret au Tribunal suprême demandant une grâce (25 octobre 1769). — Exemple de rapport de Giovanni Cattaneo aux inquisiteurs d’État (7 septembre 1765). — Échange de lettres entre le marquis de Grimaldi et Giovanni Cattaneo sur une ambassadrice impériale soupçonnée d’infidélité (5-10 décembre 1764).

Annexe

Répertoire classé par cour des diplomates en poste à Venise de 1763 à 1797, précisant leur nom, titre diplomatique et dates extrêmes de résidence.